

Commune de CIVRAC-DE-BLAYE

Délibération n°2026-017**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 24 avril 2026

Le 24 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué en date du 17 avril 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Florian DUMAS, Maire.

Présents : BASSO Séverine, BOULOT Frédéric, CLABAUX Olivier, DENOYEL Sabine, DUMAS Florian, EYRAUD Jean-Luc, GABORIT Sylvie, GIRARD Annie, GRIMARD Alexander, GUILLOT Aurore, HUSTACHE Cédric, MATHE Française.

Absents excusés : DELAS Nathan (pouvoir à F. DUMAS), GRACIA Marguerite, MOTARD Nicolas.

Secrétaire de séance : BASSO Séverine

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 15

Présents : 12

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET :**Attribution de subventions à deux associations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-008 attribuant 2 000€ aux subventions à des associations ;

Considérant la demande de subventions 2026 des associations "Les P'tits Gribouilles" et l'Union Sportive Nord Gironde (USNG) via les CERFA en vigueur ;

Considérant les 1 150€ prévus dans le cas de demandes tardives ;

Considérant la règle fixée depuis quelques années autorisant 150€ aux associations non civracaises et 250 € aux associations civracaises ;

Les conseillers municipaux valident à l'unanimité le versement des subventions suivantes :

Association	Siège communal ou non	Montant
USNG	NON	150€
Les P'tits Gribouilles	OUI	250€

Fait à CIVRAC DE BLAYE, le 24 avril 2026

Pour extrait certifié conforme délibéré le 24 avril 2026

Le Maire, Florian DUMAS



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception.